



8 avril 2026

Sécurité sociale - Carsat Auvergne ■

La Carsat Auvergne installe son nouveau Conseil d'administration

Vendredi 27 mars 2026, la Carsat Auvergne a procédé à l'installation de son nouveau Conseil d'administration pour une durée de quatre ans. A cette occasion, **Virginie Gachon** a vu son mandat de présidente renouvelé, tandis que trois vice-présidentes ont été élues pour la seconder.

Virginie Gachon, renouvelée en tant que présidente du Conseil d'administration de la Carsat Auvergne

Installé pour quatre ans, le nouveau Conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Auvergne, se caractérise par une gouvernance entièrement féminine. À sa tête, **Virginie Gachon** (Medef) est réélue présidente. Elle est assistée par trois vice-présidentes : **Sandrine Canin** (CFDT) 1^e vice-présidente, **Corinne Cauwet** (CPME) 2^e vice-présidente, **Séverine Rigoux** (FO) 3^e vice-présidente.

Le Conseil d'administration de la Carsat Auvergne comprend **21 membres** ayant voix délibératives. Il est composé de représentants des assurés sociaux et des employeurs de la région, de personnes qualifiées nommées par le préfet de région, du directeur, du directeur comptable et financier et de représentants des salariés de l'organisme.

Missions et rôle du Conseil d'administration

À la fois organe de délibération sur les questions intéressant la gestion de la Carsat et force de propositions, le Conseil d'administration :

- **oriente et contrôle l'activité de la Caisse** en se prononçant sur les rapports qui lui sont soumis par le Directeur, notamment le rapport annuel relatif à son fonctionnement administratif et financier ;
- **délibère sur les budgets** et sur les projets de **marchés importants** ;
- **arrête les comptes** annuels de l'organisme ;
- contrôle l'application des **dispositions législatives et réglementaires** ainsi que l'exécution de ses propres décisions ;
- autorise le Président à signer les **contrats pluriannuels de gestion** avec les organismes nationaux ;
- détermine la politique de la Caisse en matière d'**action sociale** ;
- veille à l'amélioration des **relations avec les usagers** ;
- se prononce sur la **nomination du directeur et de l'agent-comptable** ;
- établit les **statuts et le règlement intérieur** de l'organisme ;
- **représente la Carsat** auprès de diverses instances et organismes régionaux et départementaux.

Extrait du discours de Virginie Gachon, le 27 mars, lors de sa réélection au Siègle de la Carsat Auvergne



« Je crois à une protection sociale forte, parce qu'elle est un facteur de cohésion, de stabilité et de confiance. Je crois à une protection sociale responsable, parce qu'elle suppose lucidité, exigence de gestion et capacité de réforme. Je crois, enfin, à une protection sociale de proximité, capable de répondre concrètement aux besoins des assurés, d'accompagner les plus fragiles, de prévenir les risques, et de soutenir les entreprises dans leur responsabilité sociale et humaine.

Contact presse :

Virginie Souilhat - ✉ service-communication@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Nous connaître > Nous suivre > Presse

C'est précisément ce que porte la Carsat Auvergne. Par ses missions, par son ancrage territorial, par la diversité de ses interventions, elle est un acteur majeur de notre région. Elle accompagne les parcours de vie. Elle protège. Elle prévient. Elle soutient. Elle répare parfois. Elle innove aussi. Et elle le fait au plus près du terrain, avec cette connaissance concrète des réalités humaines, sociales et économiques qui fonde la pertinence de son action. Présider son Conseil d'administration impose donc une ligne de conduite claire. Cette ligne, je la conçois comme une alliance entre l'écoute et la décision, entre la bienveillance et l'exigence, entre la continuité et la capacité d'adaptation. »

À propos de la Carsat Auvergne

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) est un organisme de Sécurité sociale. Organisme privé chargé de la gestion d'un service public, il intervient auprès des **salariés, des travailleurs indépendants, des retraités, des personnes en situation de fragilité** et des **entreprises** des 4 départements auvergnats.

Depuis son Siège social situé à Clermont-Ferrand et au travers de son réseau d'agences retraite et unités territoriales de Service social, la Carsat Auvergne est l'interlocuteur en région au titre de la retraite, de l'action sociale et des risques professionnels. Elle assure ses missions sous l'égide de deux établissements publics : la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance retraite) et la Caisse nationale d'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie).

Ses missions : **préparer et payer la retraite par répartition, accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie, prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail.**

Son **offre de service est large** : **accompagnement** personnalisé des assurés pour préparer la retraite, **formation** en matière de prévention des risques professionnels mais aussi **offre numérique** pour simplifier les démarches des assurés comme entre autres la demande de retraite tous régimes en ligne.

L'organisme auvergnat compte **532 salariés** répartis sur les 4 départements. Il a versé en 2024 plus de **3,6 milliards de prestations**. Il paye plus de **359 800 retraités** du régime général mensuellement. Il accompagne les assurés fragilisés (**7 900** assurés aidés par le Service social) et les seniors. Il couvre plus de **300 000** salariés du risque accident du travail et maladie professionnelle et accompagne les entreprises dans leurs actions de prévention.

[cf. fiche presse Carsat Auvergne](#)

www.carsat-auvergne.fr / [@LinkedIn](#)

Contact presse :

Virginie Souilhat - ✉ service-communication@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Nous connaître > Nous suivre > Presse